

Une Eurafrique bancaire,

Me Alain GAUVIN



Alain Gauvin, un avocat que les lecteurs de L'Economiste connaissent bien pour ses analyses «fortes», est un spécialiste du droit bancaire et financier. Il dirige les bureaux du Cabinet LPA-CGR et son activité couvre la France, le Maroc et l'Algérie (Ph. AG)

L'ACCORD ZLECAf, qui regroupe les pays du continent, nous invite à considérer l'idée (farfelue!?) d'un marché bancaire et financier afrocuropéen. Bien sûr, les difficultés sont nombreuses qui s'opposent à la possibilité même de concevoir un grand marché bancaire et financier de Pretoria à Helsinki en passant par Casablanca. Mais si dresser l'inventaire des obs-

Kawtar RAJI-BRIAND



Kawtar Raji-Briand a rejoint LPA-CGR Avocats (ex-Lefèvre Pelletier & Associés) en 2009 et s'est spécialisée en droit bancaire et financier. Son activité actuelle couvre le Maroc, l'Algérie et la France. Elle a été promue counsel, en 2015 (Ph. K.R-B)

tacles à la construction d'un tel marché déprime et désole, énumérer quelques fortes raisons d'y croire réjouit et console. Nous vous invitons à ce grand voyage.

Marier la carpe et le lapin!

En Afrique, la disparité entre systèmes bancaires est telle qu'on ne voit **Emerand TCHOUATA**



Emerand Tchouata, juriste, est docteur en droit. Il a soutenu sa thèse de doctorat à l'Université de Paris II (Assas) sous la direction du professeur Thierry Bonneau, sur le thème de «La régulation de l'activité bancaire: Contribution à l'étude de la stabilité du système bancaire dans les régions de la CEMAC, de l'UEMOA et de l'UE». Il est l'auteur de nombreux articles sur la réglementation du secteur bancaire et financier (Ph. ET)

pas, même à terme lointain, comment dessiner l'ébauche d'un marché unique animé par des établissements capables de fournir des services de qualité, dans le cadre d'une réglementation harmoni-

sée (à défaut d'être uniformisée). Comment imaginer aussi le contrôle d'une autorité de tutelle continentale s'appuyant sur des autorités nationales ou régionales capables de travailler ensemble. Ceci pour le secteur bancaire. Ne parlons pas du marché de capitaux.

Fermer un compte

Maroc par exemple, fermer un compte est un exploit. Pourtant c'est un système bancaire éprouvé et des plus performants, constitué d'établissements de qualité, qu'ils soient de capitaux marocains ou étrangers. La régulation y est assurée par une autorité, Bank Al-Maghrib, dont l'incontestable expertise est reconnue depuis bien des années. On devine que de nombreux établissements africains pourraient souffrir de la concurrence d'établissements européens aux procédures internes rigoureuses faisant de la clôture d'un compte une simple formalité.

Vu d'Europe, comment l'Union qui a digéré, en moins de dix ans, Bâle II et Bâle III, sans trop de dommage sur le plan de la compétitivité de ses banques, pourrait-elle se marier à l'Afrique? En effet, le continent est totalement exclu du «processus de l'élaboration de ces normes» prudentielles.

Aucun des Etats n'est membre du Comité de Bâle et dont le taux de bancarisation – 5 à 10% dans certains pays. Cela illustre le caractère absolument inadapté, pour ne pas dire la perversité, de normes standardisées, plus technocratiques que démocratiques car conçues par des «experts» désignés et s'imposant à des gouvernants élus?

La banque et les marchés de capitaux ne figurent pas (contrairement à l'assurance), parmi les douze «domaines d'intérêt communs pour les Etats membres» énoncés par l'article 13 de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine du 11 juillet 2000. L'Accord ZLECAf, dont l'article 3 fixe, parmi les «Objectifs généraux», la «cir-

la coopération économique eurafricaine

Un livre du début des années 1970, introuvable sur papier. Existe depuis peu en numérique. Jacques Bourrinet a publié une vingtaine de livres sur les relations commerciales et politiques entre les grandes zones mondiales, dont un sur «Le dialogue euro-arabe». Un analyste à redécouvrir. On se reportera aussi aux divers travaux de recherches menés par Me Tchouata, celui publié par la Revue internationale des services financiers on de Me Gauvin, sur ale Droit des dérivés de crédito.

Offres ou Demandes d'emploi Bon de commande

à retourner à L'Economiste au 70, Bd. Massira Khadra - Casablanca Tél.: 05.22.95.36.00 -Fax: 05.22.36.59.26

Nom:....

Téléphone:....

• Parution: Mardi

(prière d'écrire en majuscule)

• Demandes d'emploi

Règlement en espèces: 240 DH TTC pour 1 module / parution

1 module = 4 cm (H) x 6 cm (L)

· Offres d'emploi

☐ Je joins mon chèque de 1.800 DH TTC pour deux modules / parution
2 modules = 8 cm (H) x 6 cm (L)

Vendredi 9 Août 2019



une idée farfelue, pas si folle!



Réunion officielle pour la création de la Zone de libre-échange continentale africaine, ZLECAf, l'année dernière à Kigali. Le projet portait 44 signatures. L'Onudi, ONU pour le développement industriel, calcule que le commerce intra-africain va augmenter de 33% (Ph. DR)

culation des capitaux» ne consacre aucun développement particulier au secteur bancaire et financier.

De notre point de vue, le secteur bancaire et financier participe, comme le secteur de l'assurance, à l'intérêt commun des Etats membres de l'Union Africaine. Au demeurant, banque, finance et assurance sont, depuis plus de deux décennies, trois activités aux frontières de plus en plus poreuses: on parle bien de bancassurance et, pour couvrir les grands risques – notamment pandémiques, climatiques et de catastrophes naturelles – assureurs et réassureurs recourent aux marchés de capitaux. Les autorités marocaines ont bien perçu le

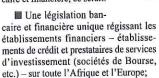
Le logo d'une toute

récente conférence

Eurafricaine

Un espace pour libérer les énergies?

L ⁹ ÉVIDENCE conduirait à écarter l'idée d'un grand marché unique bancaire et financier afrocuropéen (ou euro-africain) et à faire passer ceux qui l'expriment pour fantaisistes, car de quoi parlonsnous? L'Eurafrique bancaire et financière, ce serait:



■ Une autorité bancaire et une autorité financière uniques assurant l'application de cette législation unique, contrôlant et, le cas échéant, sanctionnant les établissements financiers défaillants;

Le droit pour tout établissement financier de tout Etat membre de l'Eurafrique, dès lors qu'il en remplit les conditions, d'exercer son activité sur le terri-

FORUM July 4-5, 2019
cascals, Portugal

sant les
toire de tout autre Etat membre soit en
usant de sa liberté d'établissement (en y

son droit à la liberté de prestation.

Bien sûr, cette unité de législation et cette liberté d'exercice n'excluraient pas la possibilité d'aménagements pour tenir compte de spécificités de certains pays ou régions, mais l'objectif serait bien d'atteindre, autant que possible, l'uniformisation du secteur bancaire et financier, sur le plan de son organisation et de son fonctionnement, pour, en définitive, «libérer les énergies» en vue de servir l'intérêt général.

créant une succursale), soit en exerçant

Des ensembles... morcelés

AVANT même d'esquisser l'ébauche d'une Eurafrique bancaire et financière, comment réussir l'intégration financière en Afrique. Pas moins de sept communautés, zones ou régions économiques se chevauchent:

- · Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, UEMOA;
- Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale, CEMAC;
- · Common Market in Eastern and Southern Africa, COMESA;
- Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest, CEDEAO;
- Southern African Development Community, SADC;
- •Union du Maghreb Arabe, UMA;
- · Communauté d'Afrique de l'Est, CAE.

Elles se recoupent, imparfaitement de surcroît, avec l'espace «OHADA», où règne la «concurrence des espaces juridiques» génératrice de «droits parfois complémentaires» ou «parfois en «confrontation»», où les systèmes de paiement sont d'efficacité inégale et dont l'interopérabilité est à construire, où les monopoles bancaires demeurent régionaux, voire nationaux? □

phénomène en élargissant le champ de la titrisation aux risques assurantiels. Et puis, questions centrales, l'UE, ellemême, voudrait-elle de cette Eurafrique bancaire et financière? La volonté politique existerait-elle? Et si elle existait,

ceux qui ont pour mission de la mettre en œuvre, seraient-ils bien disposés? □

Dans une prochaine analyse, nous essaierons de montrer que «la raison habite l'imagination...»



CORRESPONDANT REGIONAL (H/F)

à Agadir

PROFIL:

De formation supérieure (Economie / Gestion / Droit / Finances / Journalisme), vous justifiez d'une première expérience média réussie. Vous êtes curieux, persévérant, rigoureux, parfaitement francophone et disposez d'une bonne culture générale. Vous avez de plus, un très fort esprit d'initiative, le sens du travail en équipe et êtes doté d'un excellent relationnel.

Envoyer votre CV & lettre de motivation + photo par mail: redaction@leconomiste.com GFOUDGECO-MEDIAS
L'ECONOMISTE - CECUNOMISTE - CECUNOMIST



L'Eurafrique des banques,

Me Alain GAUVIN



Alain Gauvin, un avocat que les lecteurs de L'Economiste connaissent bien pour ses analyses «fortes», est un spécialiste du droit bancaire et financier. Il dirige les bureaux du Cabinet LPA-CGR et son activité couvre la France, le Maroc et l'Algérie (Ph. AG)

Rappel:

«Pure folie», rétorque-t-on à ceux qui imaginent un espace bancaire et financier qui irait du Cap à Helsinki. Trop de différences économiques et sociales, normes non unifiées... Tout cela est vrai, et bien d'autres avanies encore (cf. L'Economiste du 9 août 2016). Mais si la raison était aussi dans l'imagination...

D'ABORD, des phénomènes, pas aussi anecdotiques qu'ils en ont l'air, font douter de la capacité africaine à rejoindre un ensemble unifié du point de vue bancaire et/ou financier.

Kawtar RAJI-BRIAND



Kawtar Raji-Briand a rejoint LPA-CGR Avocats (ex-Lefevre Pelletier & Associés) en 2009 et s'est spécialisée en droit bancaire et financier. Son activité actuelle couvre le Maroc, l'Algérie et la France. Elle a été promue counsel, en 2015 (Ph. K.R-B)

Mais aussi, les entités africaines de droit public bénéficient de financements de l'UE. Elles sont contraintes d'accepter des conditions contractuelles qu'aucune banque commerciale n'oserait leur appliquer. Le prétexte est toujours le même: «les textes européens l'exigent».

Que penser des Accords de partenariats économiques? Ce sont des accords commerciaux «visant à développer le libre-échange entre l'UE et les pays «ACP»», Afrique, Caraïbes, Pacifique? Le Maroe n'est pas concerné. Ils contribuent, pour les uns, «à créer des conditions propices au commerce et aux investissements en ouvrant totalement le Emerand TCHOUATA



Emerand Tchouata, juriste, est docteur en droit. Il a soutenu sa thèse de doctorat à l'Université de Paris II (Assas) sous la direction du professeur Thierry Bonneau, sur le thème de «La régulation de l'activité bancaire: Contribution à l'étude de la stabilité du système bancaire dans les régions de la CEMAC, de l'UEMOA et de l'UE». Il est l'auteur de nombreux articles sur la réglementation du secteur bancaire et financier (Ph. ET)

marché de l'UE aux importations provenant des pays ACP, en favorisant l'amélioration des infrastructures, de l'administration et des services publics» de ces pays. La main du riche tendue vers celle du pauvre?

Pour Amzat Boukari-Yabara, historien spécialiste de l'Afrique, «ces accords entérinent un véritable suicide économique et social» des «Africains qui ne peuvent pas lutter contre les intérêts européens». Partons dans l'autre sens! D'abord, les pères fondateurs de ces deux Unions, l'UE et l'UA, partagent une communauté d'objectifs (voir encadré). Un migrant, africain ou européen, a besoin de services bancaires dans le pays d'accueil comme dans le pays d'origine, avec des transferts au moindre coût.

UE et UA «se font exister»

LES deux Unions veulent assurer l'intégration politique et socioéconomique, promouvoir le développement durable aux plans économique, social et culturel, garantir la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux, instaurer une «union», une «communauté» économique et monétaire.

En second lieu, les institutions respectives des deux Unions se ressemblent: «les fondateurs de l'Union africaine ont suivi le même chemin que ceux de l'Union européenne». Et si l'UA trouve avantage à s'appuyer sur l'UE, on ne saurait y voir un parasitisme de l'Afrique sur l'UE, loin s'en faut. L'UA et l'UE se «font exister», Catherine Le Brech, journaliste à France Info.□

La bagarre sera sournoise, violente et secrète

DERRIÈRE les sourires diplomatiques, la bagarre a déjà commencé. Des situations que l'esprit d'équité ne peut pas admettre. Normal donc que les leçons du commissaire Moscovici aient suscité quelque agacement à Rabat. (Cf. les informations de L'Economiste en décembre 2017 et mai-juin 2019).

Ce n'est pas tout: des représentants de l'UE murmurent que les avantages accordés par l'UE au Maroc profiteront à d'autres Etats africains, par le biais de la ZI ECAT

Le commissaire européen a délivré ses leçons lors des Assises de la Fiscalité de mai 2019, à Skhirat. Il exige «transparence et bonne gouvernance fiscale» du Maroc, tout en se disant «attaché» aux «impératifs de souveraineté fiscale».

Ainsi, Moscovici enjoint-il le Royaume de réformer les «régimes considérés comme dommageables, notamment les Zones franches d'exportation, les entreprises exportatrices et le régime de Casablanca Finance City».



Les couteaux sont-ils tléjà sortis entre Europe et Maroc? Ancien ministre socialiste français, Pierre Moscovici, commissaire européen chargé des Affaires économiques et financières, de la Fiscalité des douanes (à droite) saluant le ministre marocain des Finances et de l'Economie, Mohamed Benchañboun (ancien président de la plus grande banque du Maroc, fortement présente en Afrique). Juste à côté du ministre, le chef de gouvernement, Saadeddine El Othmani et Mohamed Berrada. Dans les années 1980-1990, il a fortement contribué en tant que ministre des Finances, au colossal changement de référence accompli par les banques et le marché financier marocain (Ph. L'Economiste)

«Le Maroc s'est engagé à réformer avant fin 2019», ajoute-t-il sans que l'on puisse savoir si c'est une fake news pour les besoins de la pression ou si l'engagement est réel. Dans ce dernier cas, on ne connaît pas le contenu exact de l'engagement. (Cf. le commentaire de Mohamed Benabid, L'Economiste du 3 mai 2019, Assises fiscales).

Nous avons, d'une part, un Etat qui, à des fins de développement économique et social, offre, en toute transparence, à des entreprises qui s'installent sur son sol, y investissent et y créent des emplois, un régime fiscal de faveur. Les termes sont connus de tous et, d'autre part, tel autre Etat dont la fiscalité, ou l'absence de fiscalité, n'a pour objet que de collecter des flux d'argent, sans s'interroger sur leur origine, ni même leur finalité? Dans le premier cas, on parle de politique et de stratégie industrielle; dans le second, de spéculation pure et de blanchiment.



la raison avec imagination



Dominique Strauss-Kahn et Nizar Baraka, tous deux anciens ministres des Finances et hommes politiques influents, ici au Forum de Paris. DSK regrette «qu'aucume relation organisée ne relie fles pays CF4] à la Banque centrale européenne et aux pays de la Zone euron alors même que c'est «la BCE (et non le Trésor français ou la Banque de France) qui fixe les taux appelés à représenter un plancher pour les taux directeurs africains de la Zone frança. «Contrairement à une idée reçue, c'est, aux termes des Traités, l'Union européenne qui est compétente en matière d'accords de change, non point ses Etats membres (aussi engagés soient-lis dans la coopération financière avec l'Afrique». Avril 2018 (Ph. Jorfi)

Les Etats du G8 de l'Aquila, en 2009, décidèrent, sous l'impulsion de DSK (voir encadré) de promouvoir la bi-bancarisation des populations immigrées. La décision qui a été confirmée au G20 de Cannes en 2011, conduit, indirectement, les Etats, dont ceux de l'UE, à autoriser la commercialisation, sur leur sol, de services bancaires par les banques étrangères ressortissantes d'Etats tiers, dont les pays membres de l'UA.

Depuis, l'UE n'a rien entrepris pour harmoniser les législations nationales afin que les banques africaines offrent, sans être inquiétées par les autorités bancaires d'accueil, leurs propres services bancaires aux populations immigrées.

Dans une prochaine édition: Eurafrique bancaire: Si on essayait ça?!





Eurafrique bancaire-3:

Par A. Gauvin, Kawtar Raji-Briand et Emerand Tchouata



Alain Gauvin, un avocat que les lecteurs de L'Economiste connaissent bien pour ses analyses «fortes», est un spécialiste du droit bancaire et financier. Il dirige les bureaux du Cabinet LPA-CGR et son activité couvre la France, le Maroc et l'Algérie. Il conseille un certain nombre d'autorités régulatrices françaises et étrangères (dont le Maroc).



Kawtar Raji-Briand a rejoint LPA-CGR Avocats (ex Lefèvre Pelletier & Associés) en 2009 et s'est spécialisée en droit bancaire et financier. Son activité actuelle couvre le Maroc, l'Algérie et la France. Elle a été promue counsel, en 2015, Elle est connue du monde des affaires car elle a été de 2015 à 2018 membre de la Commission des Accords de Libre-Echange, Accords commerciaux et UE de la CGEM, (Ph. K.R-B)



Emerand Tchouata, juriste, est docteur en droit. Il a soutenu sa thèse de Doctorat à l'Université de Paris II (Assas) sur le thème de «La régulation de l'activité bancaire: Contribution à l'étude de la stabilité du système bancaire dans les régions de la CEMAC, de l'UEMOA et de l'UE». (Ph. ET)

blanchiment et le financement du terrorisme, en Europe.

Le Maroc, bonne illustration

L'Eurafrique renforcerait l'intégration financière de l'Afrique par l'harmonisation progressive des législations, améliorant ainsi l'allocation régionale des ressources et l'efficience bancaire, la diffusion de bonnes pratiques, y compris en matière de supervision.

Le secteur bancaire est le réacteur de l'activité économique générale. Il agit en précurseur: le vaste espace bancaire et financier qui serait créé ne serait pas investi seulement par les banques. Les entreprises des autres secteurs suivraient, ce qui pourrait motiver les pouvoirs publics à envisager, après l'Eurafrique bancaire, une Eurafrique économique.

Le Maroc illustre parfaitement ce rôle: les banques marocaines ont investi l'Afrique, suivies en cela par les entreprises des secteurs des télécoms, de l'immobilier et de la construction, de l'assurance et de la distribution.

On ne peut nier l'apport des banques étrangères au développement des banques africaines, principalement en matière de gouvernance, de qualité de service, de documentation contractuelle des opérations et de contrôle interne. Dans le secteur des marchés de capitaux et des financements

Les deux précédents articles, les vendredi 9 août et le 15 août, sont stupéfiants. En effet, si on regardait de près le cadre juridique des relations eurafricaines déjà en place, on serait stupéfait de voir qu'une partie du travail est déjà faite, et pas seulement sur des questions de principes.

DEUX indices donnent à penser que l'UE et l'UA pourraient, si elles le voulaient, donner naissance, malgré les obstacles, à une Eurafrique bancaire. Comme nous l'avons déjà vu, les embryons existent déjà, mais ils ne sont pas valorisés. Voire pas appliqués du tout. Cette Eurafrique bancaire devrait

répondre à de nombreux besoins, ambitions et aspirations.

Voilà un beau chantier pour le Commissaire européen Moscovici. Il contribuerait à rapprocher les deux continents par l'instauration d'un dispositif législatif européen harmonisé contribuant à la nécessaire et fréquente bi-bancarisation des diasporas. Le financement de projets ne serait pas en reste et contribuerait à la lutte contre le

Offres ou Demandes d'emploi Bon de commande

à retourner à L'Economiste au 70, Bd. Massira Khadra - Casablanca Tél.: 05.22.95.36.00 -Fax: 05.22.36.59.26

· Parution: Mardi

(prière d'écrire en majuscule)

L	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	I	1	1	1	1	1	1	1	Ī	1	1	1	J
L	1	1	I	1	1	1	1	1	1	1	Ī	1	1	1	1	1	I	1	1	1	I	I	1	1	1	1	1	1	J
L	1	1	Ì	1	1	I	ĺ	1	1	1	1	I	1	1	ı	1	1	1	1	1	L	1	1	1	1	1	1	1	J
1	1	E	1	a c	1	ı	6	ar.	1	î	1	1	1	or.	1	1	£	91	7	1	E		a	1	t	£	1	9	4

· Demandes d'emploi Règlement en espèces: 240 DH TI'C pour 1 module / parution 1 module = 4 cm (H) x 6 cm (L)

· Offres d'emploi ☐ Je joins mon chèque de 1.800 DH TTC pour deux modules / parution 2 modules = 8 cm (H) x 6 cm (L)

Le CFA aux orties...

LE «Franc CFA», créé en 1945, qui n'a jamais fait l'unanimité. Il est l'objet de virulentes critiques.

Chacun se rend à l'évidence; on ne peut vouloir une Afrique forte et souveraine si une partie de ses Etats ont recours à une monnaie issue du temps des colonies et battue à Chamalières.

Nous pensons que la construction de l'Eurafrique bancaire devrait favoriser l'émancipation monétaire de ce que l'on appelait jadis l'«Afrique Occidentale Française» et l'«Afrique Equatoriale Française».

Nous partageons l'avis de Dominique Strauss-Kahn qui regrette «qu'aucune relation organisée ne relie les pays CFA à la Banque centrale européenne et aux pays de la Zone euro». Pourtant poursuit-il «la BCE (et non le Trésor français ou la Banque de France) fixe les taux plancher pour les taux directeurs africains de la Zone franc». Le DG du FMI à l'époque souligne que «contrairement à une idée reçue, c'est, aux termes des Traités, l'Union européenne qui est compétente en matière d'accords de change, non point ses Etats membres (aussi enga-



Les deux communautés utilisant le Franc CFA se révoltent aujourd'hui, sans avoir de solution de rechange, L'UEMOA en vert, avec la banque centrale, la BCEAO et la CEMAC en rouge avec la Banque de l'Afrique centrale, ont approuvé une chute de moitié du FCFA en janvier 1994. Le choc fut dur, mais c'est à partir de ce moment qu'a commencé le décollage industriel et commercial. (Dessin ANA)

gés soient-ils dans la coopération financière avec l'Afrique)» (voir l'article n° 2, mêmes auteurs, L'Economiste)



Si l'on essayait ça?!

structurés, les banques étrangères ont pu introduire des produits et des pratiques qui, d'usage depuis plusieurs décennies dans les autres continents, étaient nouveaux en Afrique et ont permis, par exemple, une meilleure couverture des entreprises africaines contre les risques classiques de change et de taux.

Dans ces domaines, on peut dire que

les banques africaines veulent – toute proportion gardée et selon les pays – rattraper leur retard.

En revanche, les banques africaines pourraient bien inspirer les banques européennes en matière de banque digitale par l'expertise développée dans le mobile banking et les moyens de paiement électroniques (les cartes prépayées).

Les qualités du Maroc eurafricain

LE Royaume a pour lui, la proximité géographique avec l'Europe; l'obtention du Statut Avancé dès 2008, la convergence des législations;

une diplomatie efficace tant vers le Nord que vers le Sud; une légitimité sur les plans géopolitique, économique et religieux; un secteur bancaire et financier des plus évolués où cohabitent banque conventionnelle et banque participative;

une politique industrielle volontariste; un accueil favorable réservé aux investissements étrangers; un tissu d'entreprises déjà dynamique sur le continent.

On soulignera enfin une conscience profonde, rappelée par Sa Majesté, de la contribution de ces investissements à la formation. \Box



Une des très fréquentes rencontres d'affaires africaines, placée ou non sous l'égide de la BAD, de la Banque mondiale, d'institutions diplomatiques publiques ou privées (par exemple les rencontres des banques marocaines). Les grandes réunions se font plus nombreuses, englobant les hommes politiques. Inversement les réunions monétaires, quand elles existent, ne font l'objet d'aucun compte-rendu public (Ph. Privé)

Voilà, en conclusion, autant de raisons que d'ambitions invitant à rêver de l'Eurafrique. Et, comme il existe un «couple franco-allemand ciment de la construction européenne», on pourrait concevoir un couple

franco-marocain, ciment de la construction eurafricaine. De nombreux pays présentent certaines des qualités pour servir l'ambition eurafricaine.

Mais le Maroc les réunit toutes.

